Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260924-DCM2026_071_OK-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 24 septembre 2026

Date de convocation :
16 septembre 2026

Date d'affichage :
16 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	9
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Cyril RICHARD.

Absents : Aurélie GELIN *(pouvoir à Noéline COSTAN-ZANON)*, Laura DESBOIS *(pouvoir à Sandra CARCAUD),* Jean-Philippe NADAL *(pouvoir à Marie-Josèphe TOQUET)*, Philippe THOMAS *(pouvoir à Cyril RICHARD)*, Fabien LE PERDU et Audrey ROUXEL *(excusés)*.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/071 : PROGRAMME DE VOIRIE 2026 – ATTRIBUTION DU MARCHE

RETIRE ET REMPLACE cause erreur matérielle
Erreur sur le nombre de présents inscrits (pas sur les votants)

Suite à la délibération DCM2026/012 du 20 février dernier, avec l'accompagnement de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22), une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour le programme de voirie 2026. La date de remise des offres était fixée au 14 septembre 2026 à 10h00.

Pour rappel, le marché est constitué comme suit :

TRANCHE FERME
Section 1 – Chantier n°1 : Voie Communale de Kerharn-Parco Poulic (L=1000 m, l= de 2,90 à 3,60m moyen)
Section 1 – Chantier n°2 : Voie Communale de Kerharn-Parco Poulic (L= 90 et 110 m, l= 3,60m et 3,80m moyen) Voie mitoyenne

En ce qui concerne le chantier n°2, il est rappelé que la voie est mitoyenne avec la commune de Goudelin et qu'une convention a été passée entre les deux communes pour la réalisation des travaux correspondants.

2 entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti, chacune avec une offre de base technique :
- EUROVIA Bretagne
- COLAS France Agence Guingamp

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260924-DCM2026_071_OK-DE

Seule l'entreprise EUROVIA Bretagne a présenté une variante.

L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à maitrise d'ouvrage, l'ADAC 22.

La variante proposée par EUROVIA Bretagne, au nom commercial de Profilovia (enrobé tiède), permet, au vu de leur mémoire technique, de réduire les épaisseurs d'enrobé. Cette variante est jugée techniquement recevable au regard des conditions de circulations des voies et de leur niveau d'usure.

L'offre de la société EUROVIA Bretagne, la moins élevée en termes de prix et de valeur technique, se distingue en première position sur l'offre variante au tarif de : 43 579,50 € HT, soit 52 295,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE, dans le cadre du programme de voirie 2026, l'offre variante de la Société EUROVIA Bretagne pour un total de 43 579,50 € HT, soit 52 295,40 € TTC ;**
- **CHARGE le Maire d'informer la commune de Goudelin sur l'offre de prix retenue correspondant au chantier n°2 et d'appliquer la convention signée avec la commune ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO